

CONTRAT D'UTILISATION

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE CHÉTICAMP

C.P. 178, Chéticamp (N.-É.) B0E 1H0
Adresse courriel: info@hacheticamp.ca

Comme indiqué dans les politiques et procédures d'exploitation établies par l'Administration portuaire de Chéticamp, il est obligatoire que les propriétaires de bateau doivent disposer pour leur bateau d'une police d'assurance générale de responsabilité civile (protection minimale de 1 000 000 \$) en vigueur le 1^{er} avril _____.

Nom du propriétaire du bateau : _____ Numéro de téléphone : _____

Adresse : _____ Adresse courriel : _____

Nom du bateau : _____

Numéro de bateau de pêche commercial (BPC) _____ Longueur du bateau _____

Enregistrement de bateau de plaisance _____

Note : Le propriétaire de bateau doit remettre à l'Administration portuaire une copie certifiée conforme de la police d'assurance, avec preuve de paiement de la prime. Le titulaire de la police d'assurance doit immédiatement aviser l'Administration portuaire de toute annulation, réelle ou probable, de la police.

Signature de l'utilisateur

Date

Le présent CONTRAT D'UTILISATION sera uniquement modifié si :

- 1. des modifications sont apportées aux Politiques et procédures d'exploitation de l'Administration portuaire de Chéticamp;*
- 2. des changements surviennent au niveau du titre de propriété de permis.*

Veillez conserver votre copie des Politiques et procédures d'exploitation dans vos dossiers. L'exploitation de l'Administration portuaire sera assujettie à ces politiques et procédures à compter du 1 avril 2017. Si vous égarez votre copie du document, veuillez communiquer avec le responsable du port pour en obtenir une autre copie.

Ce contrat d'utilisation doit être rempli, signé, daté et retourné à l'Administration portuaire DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS.